

Autoroute A50

Nouvel échangeur d'Ollioules/Sanary-sur-Mer

Une nouvelle desserte pour le territoire



(photos Michel MARTINI)

Une réalisation concertée

Ce nouvel échangeur, déclaré d'utilité publique par l'Etat le 6 mars 2014, a été construit, en 2,5 ans, entre la barrière de péage de Bandol et l'échangeur de La Seyne-sur-Mer/ Six-Fours Les Plages (n°13). Il portera le n°12.1.

Il se situe sur les communes d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer et se raccorde directement sur la route départementale n°11 grâce à deux nouveaux giratoires. Ces derniers permettront, dès l'ouverture de l'échangeur aux automobilistes, d'entrer et/ou de sortir de l'autoroute A50 avec plus de facilité et de sécurité.

Cet aménagement est une réalisation concertée pour le territoire grâce à l'implication des cofinanceurs que sont le Département du Var, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'Agglomération Sud Sainte-Baume ainsi que VINCI Autoroutes.



Les bénéfices de cette infrastructure

Ce nouvel échangeur, désormais inscrit dans le territoire et au service de ses habitants, permettra :

- d'améliorer la desserte des communes d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer en provenance de Bandol et de Toulon, et plus largement de Six-Fours-Les-Plages et de La Seyne-sur-Mer,
- de fluidifier le trafic de l'échangeur La Seyne-sur-Mer (n°13) notamment aux heures de pointe,
- de sécuriser et apporter plus de confort aux utilisateurs de l'autoroute A50, de la route départementale n°11 et des voiries locales.

Chaque gare est équipée de 3 couloirs et dotée de l'ensemble des moyens de paiements ainsi que de voies réservées aux abonnés télépéage. Les conducteurs s'acquitteront du péage sur Ollioules uniquement en allant ou en revenant de Toulon. En direction ou en provenance de Marseille, ils paieront au niveau de la barrière pleine voie de Bandol. Le montant du péage pour un trajet Ollioules-Toulon en véhicule léger (classe 1) est de 0,80 € et de 0,50 € en moto (classe 5). L'intégralité des tarifs de péage par itinéraire sont à disposition sur le site vinci-autoroutes.com



Les voies télépéage présentes sur la gare permettront de passer en toute simplicité et confort au péage. Des formules d'abonnement locales proposées aux utilisateurs réguliers réalisant souvent un trajet identique leur permettront de bénéficier de réductions. La formule télépéage ULYS 30 permet en ce sens de bénéficier de 30 % de réduction dès 10 allers-retours (20 trajets) par mois sur un trajet déclaré. Il est possible de s'abonner à ce service directement via le site ULYS.com.

La mise en service de l'échangeur est conditionnée à l'obtention de la Décision Ministérielle qui devrait intervenir avant la fin de cette année 2020. Quant au montant du péage, validé par les services de l'Etat, il sera communiqué très prochainement en amont de l'ouverture.

S'intégrer dans le cadre de vie des riverains et protéger l'environnement

La réalisation de ce nouvel échangeur comportait également un programme d'intégration dans le cadre de vie des riverains avec la mise en place de protections acoustiques et de plantations. De même, la préservation des milieux naturels et tout particulièrement de la ressource en eau a été une préoccupation majeure dans la construction de l'échangeur.

- Protéger la ressource en eau

Deux bassins, construits dans le cadre de ce projet, assurent le traitement des eaux de ruissellement de la plateforme et permettent la rétention de tout liquide en cas de pollution accidentelle. De plus, trois bassins de rétention des crues ont pris place autour de la nouvelle infrastructure permettant de contenir de grandes quantités d'eau, lors de fortes pluies, qui s'écouleront ensuite progressivement dans le milieu naturel.



- Préserver la biodiversité

VINCI Autoroutes s'est engagé à préserver l'espèce de la rainette méridionale - *Hyla Meridionalis* - présente sur site. Ainsi, dans les emprises du projet, une nouvelle mare, qui constitue l'habitat principal de ce batracien, a été réalisée, avec l'aide d'écologues.



- Respecter l'environnement local

Le projet s'intègre aussi dans son environnement local grâce aux aménagements paysagers qui ont été réalisés sur site. Un mur de soutènement a été construit à l'entrée du chemin Raoul Coletta par un artisan de la commune d'Ollioules qui a taillé sur place les pierres et façonné le mur. De plus, les deux giratoires évoquent chacun une thématique : celui positionné au nord, est consacré à l'agriculture avec un olivier et des pieds de vignes. Quant à celui, côté sud, il reprend l'univers de la mer avec son camaïeu de bleu notamment et la référence aux bateaux et à la Méditerranée, toute proche, avec des mâts transparents. Pour les plantations, des essences locales ont été privilégiées comme des chênes, des micocouliers, des pins, des cyprès pour s'intégrer parfaitement au paysage et supporter le climat.



Installer des protections acoustiques

Dans le cadre de ce projet, près de 650 m d'écrans acoustiques protégeant les habitants du bruit ont été construits.



Un projet co-financé

Cet échangeur est réalisé dans le cadre d'une convention de financement associant le Département du Var, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Agglomération Sud Sainte-Baume et VINCI Autoroutes concrétisant ainsi leur volonté commune, pour mener à son terme, ce projet fortement attendu et important pour le territoire et la vie quotidienne des habitants d'Ollioules, de Sanary-sur-Mer et de l'ouest Toulonnais.

Le montant de ce projet d'envergure au sein du territoire s'élève à 37.6 millions d'euros HT.

